

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération
PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION

Année 2019
Séance du 9 octobre 2019

N° 41

Objet : Approbation du rapport
2018
Délégation de Service Public Léo
Lagrange pour la gestion des
Accueils Collectifs de Mineurs

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMERATION

L'an deux mille dix-neuf et le neuf du mois d'octobre à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le trente du mois de septembre 2019, s'est réuni dans la salle Abbé Féraud à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de madame Patricia GRANET BRUNELLO

Est nommée secrétaire de séance : MARTIN Emmanuelle

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, AILHAUD Régine, AILLAUD Sylvie, AUZET Eric, BAILLE Denis, BARBERO Christian, BARTOLINI Jean-Louis, BAUDOU MAUREL Marie Anne, BERTRAND Philippe, BLOT Michel, BONNET Brigitte, BONNET Martine, BONZI Maryse, BOURJAC Jean Marie, BREMOND Danièle, BRUN Patricia, CAREL Serge, CASA Chantal, CAZERES Benoit, CHATARD Gilles (jusqu'au rapport n° 23), COMBE Gérard, COSSERAT Sandrine, DOMENGE Eliane, ESMIOL Gérard, EYMARD Max, FIAERT Claude, GRANET BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy, HERMITTE Francis, ISOARD Roger, JULIEN Jacques, LEDEY Olivier, LEJOSNE Patrick, MALDONADO Jean Paul, MARTELLINI Patrick, MARTIN Emmanuelle, NICOLOSI Philip, OGGERO BAKRI Céline, ORSINI Philippe, PAUL Gérard, PAUL Gilles, PAYAN Claude, POULEAU Philippe, REINAUDO Gilbert, SUZOR Pierre, TEYSSIER Bernard, THIEBLEMONT Martine, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VILLARON Bruno, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine

Etaient suppléés :

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy
SEVENTIER Jean a donné pouvoir à GUICHARD Francis

Etaient représentés :

AYMES Bernard Sylvie a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia
BARTOLINI Bernard a donné pouvoir à REINAUDO Gilbert
BLANC Michel a donné pouvoir à VILLARON Bruno
CHATARD Gilles a donné pouvoir à SUZOR Pierre (à partir du rapport n° 24)
DE VALCKENABRE Gilles a donné pouvoir à BAUDOU MAUREL Marie Anne
DEORSOLA Jean Paul a donné pouvoir à VIVOS Patrick
FIGUIERE Delphine a donné pouvoir à BREMOND Danièle
FONTAINE Sonia a donné pouvoir à LEDEY Olivier
LE CORRE Thibault a donné pouvoir à NICOLOSI Philip
MAZAL Ambroise a donné pouvoir à ESMIOL Gérard
PRIMITERRA Geneviève a donné pouvoir à BARTOLINI Jean Louis
RONDEAU Daniel a donné pouvoir à ACCIAI Bruno
URQUIZAR Danièle a donné pouvoir à BRUN Patricia

Etaient excusés :

AUBERT Serge	PELESTOR Michel
AUZET Guy	REBOUL Childéric
BALIQUE François	REINAUDO Patrick
FERAUD Maryline	ROCHAT Jacques
FLORES Sylvain	THONNATTE Lionel
MAGAUD Marie José	TONELLI Corinne
MUNOZ MALDONADO Julien	

REÇU EN PREFECTURE

Le 11/10/2019

Application agréée E-Registre.com

99_DE-004-200067437-20191009-41_09102019

Madame Patricia BRUN, rapporteur, expose ce qui suit :

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la communauté d'agglomération, venant aux droits de la Communauté de communes Asse Bléone Verdon, exerce la compétence Enfance, petite enfance et à ce titre la gestion des accueils collectifs de mineurs.

Par délibération N°10 du conseil communautaire du 9 décembre 2014 de l'ex-CCABV, l'assemblée délibérante a approuvé le contrat de délégation de service public portant organisation de la gestion des Accueils Collectifs de Mineurs de Digne-les-Bains, Aiglun et Moustiers-Ste-Marie. Cette délibération a autorisé Mme la Présidente à signer la convention avec la fédération Léo Lagrange Méditerranée.

Par délibération N°09 du 19 juin 2015, un avenant au contrat de DSP actait une modification de la règlementation des Accueils Collectifs de Mineurs entraînant un surcoût pour la collectivité.

La délibération N°19 du 22 septembre 2016 entérinait l'avenant N°2 qui précisait le montant des subventions à verser de 2015 à 2021.

Par délibération N°34 du 12 décembre 2017, le conseil d'agglomération a autorisé Mme la Présidente à signer un nouvel avenant au contrat de DSP initial, afin d'ajouter l'ACM d'Estoublon à l'ensemble des structures gérées par Léo Lagrange.

Par délibération N°25 du 27 juin 2018, l'avenant N°4 élargissait les missions de gestion des ACM en ajoutant les mercredis matins, pour répondre au retour des communes à la semaine de quatre jours.

Conformément à l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le délégataire a produit à la collectivité un rapport annuel comprenant un compte-rendu d'activités et un compte-rendu financier.

Le rapport annuel du délégataire est transmis par mail aux conseillers (via un lien de téléchargement). Les documents en version papier sont consultables au siège, au secrétariat général.

Une synthèse est jointe au présent.

Ceci exposé, il vous est demandé :

- De prendre connaissance du rapport de Délégation de Service Public pour la gestion des Accueils de Loisirs de Digne-les-Bains, Aiglun, Estoublon et Moustiers-Ste-Marie.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après délibération

A l'unanimité

Approuve les propositions présentées

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme
La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO



REÇU EN PREFECTURE

le 11/10/2019

Application agréée E.legalpro.com

99_DE-004-200067437-20191009-41_09102019